COMMUNE
LES ADRETS

N°A2021_071

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Dossier n° DP 038.002.21.20018**

Date de dépôt 11 mai 2021

Complété le :

Demandeur : M. François-Victor HASLIN

Pour : Création d'un abri de jardin

Adresse terrain : lieu-dit " Le Col des Ayes " – à Les Adrets (38190)

# ARRÊTÉ

De non opposition à une déclaration préalable
Au nom de la Commune de Les Adrets

Le Maire de LES ADRETS,

Vu la déclaration préalable présentée le 11 mai 2021, par M. François-Victor HASLIN, domicilié lieu-dit " Le Col des Ayes " 38190 Les Adrets et enregistrée sous le numéro DP 038.002.21.20018 ;

Vu l'objet de la demande :

- Création d'un abri de jardin d'une surface de 13 m2 ;
- Sur un terrain situé lieu-dit " Le Col des Ayes ", à Les Adrets (38190) ;
- Terrain cadastré section B n° 1297.

Suite à la caducité du Plan d'Occupation des Sols de la Commune, les règles d'urbanisme applicables sur la commune non couverte par un document d'urbanisme (article L 174-1 du code de l'urbanisme), relèvent du règlement national d'urbanisme.

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu les articles R.111-1 et suivants du Code de l'Urbanisme relatifs au Règlement National d'Urbanisme ;

Vu l'article L.422-6 du Code de l'Urbanisme relatif au recueil de l'avis du Préfet lorsque le Règlement National d'Urbanisme est applicable ;

Vu l'avis réputé favorable tacite du préfet en date du 12 mai 2021,

## ARRÊTE

Article 1 – La déclaration préalable susvisée, fait l'objet d'une décision de non opposition.

Les Adrets, le : 3 juin 2021

Le Maire,
Sophie RIVENS

MAIRIE DES ADRETS (Isère)